

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Office de tourisme du pays du lac d'Aiguebelette (OTPLA) – Avance sur subvention

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES CHAON. VANBERVLIET.

Le Président :

Explique à l'assemblée que compte tenu de la période de vote du budget qui interviendra au mois d'avril, la CCLA ne pourra pas verser à l'Office de Tourisme du pays du Lac d'Aiguebelette le premier acompte de la subvention de fonctionnement qui lui est allouée chaque année au 1^{er} trimestre ;

Propose au conseil communautaire de voter une avance sur subvention à l'OTPLA d'un montant de 30 000€ afin de lui permettre de disposer d'une trésorerie suffisante pour pouvoir engager les dépenses nécessaires à son fonctionnement avant le vote du budget de la CCLA.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention à l'Office de Tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette d'un montant de 30 000€ ;

PRECISE que ce montant déterminé dans la limite de la subvention accordée au titre de l'année 2022, sera inscrit au budget primitif de l'année 2023 ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

AUTORISE le président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Publié le 26/01/2023